Mairie
32, Grande Rue
☏ : 03 25 03 25 11
💻 : mairie.villierslesec52@wanadoo.fr

Secrétariat
Mardi et vendredi
de 16h à 18h30
Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h

Permanence du Maire
Mercredi de 16h à 18h
Vendredi de 18h à 19h30
Samedi de 10h à 12h
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale
☏ : 03 25 31 99 81

Mardi et vendredi de 16h à 18h30
Mercredi de 16h à 17h45
Samedi de 10h à 12h

Etat-civil

Carnet rose en 2025
21/08 : Liv de Marina BONFILS et Julien HOUDEAU
11/10 : Alice de Quentin NICOLAY et Sandy BAHNOUS
23/10 : Emy de Steven HERAULT et Marguerite ZILINSKI

Carnet bleu en 2025
03/09 ; Gustave de Florent MARTIN et Charlotte BOKEMPOSILA

Ils se sont dit oui en 2025
13/09 : Arnaud MATHIEU et Catherine SEQUIER

Nous ont quittés en 2025
30/08 : Alan GAUTHIER
30/09 : Patricia FLAMÉRION
03/10 : Bernard GAILLARD
08/10 : Josette POULOT
13/12 : Robert JAMET
13/12 : Murielle DEPICKER

Nous ont quittés en 2026
16/01 : Liliane MIGNOT
28/03 : Maria ANASTASIO

PACS en 2025
30/07 : Alexandre TRÉAND CABOUX et Manon HARNET
10/09 : Laurent SICHLER et Ingrid ROBERTY
20/09 : Flavien GRENNERAT et Gaëlle PERDRISET
07/11 : Coralie ARNOUD et Vivien BANHOLZER-PREVOT

C'EST LE PRINTEMPS

CÔTÉ ÉTANG : UN PRINTEMPS ANIMÉ

Après les pêches à la truite réussies des 22 mars et 12 avril dernier, l'association Détente et Loisirs vous attend pour les prochaines dates :

- **26 avril & 17 mai :** Pêche à la truite
- **24 mai :** Pêche des enfants
- **12 au 14 juin et 31 juillet au 2 août :** Week-end carpe

NOUVEAUX ABRIS DE TOUCHE AU STADE DE FOOT

Le stade est désormais équipé de nouveaux abris de touche. Un investissement de la Commune qui profite déjà aux joueurs de l'association Lasarjonc (Jonchery) lors de leurs matchs dominicaux, prévus jusqu'à fin mai.

CHAUMONT US MEMORY: LE CALENDRIER 2026

Suite à son assemblée générale du 21 mars, l'association a dévoilé un programme riche en commémorations et sorties :

- **9 mai** : Exposition au camping Sainte-Marie à Chaumont
- **24 mai** : Commémoration au cimetière de Dinozé
- **13 juin** : Visite au musée B17 à Nully
- **21 juin** : Commémoration au cimetière de Semoutiers
- **27 juin** : Fête des drapeaux à Montigny-le-Roi
- **27 juin** : 250ème anniversaire de l'Indépendance des États-Unis à Strasbourg
- **4 juillet** : Hommage à Joseph Fungaroli à Clamart
- **4 et 5 juillet** : 70 ans de la Statue sur la base de Semoutiers

BALADES AVEC FAMILLES RURALES DE CHAUMONT

À l'initiative de Monsieur Jacques Ecosse, l'association Familles Rurales de Chaumont vous propose trois nouveaux rendez-vous pour découvrir notre patrimoine naturel et botanique. Chaque parcours sera guidé par Monsieur Ecosse, qui partagera ses connaissances avec les marcheurs.

Marches printanières (*Départ du parking des Étangs de Villiers-le-Sec, sur la route de Villiers-le-Sec à Euffigneix) :*

- **Mardi 5 mai à 18h** : Direction les lavoirs et le plateau de Buxières.
- **Mardi 2 juin** à **18h** : Même lieu de rendez-vous pour une nouvelle exploration.

Sortie "Orchidées sauvages"

- **Samedi 23 mai à 14h** : Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes de Villiers-le-Sec. Un covoiturage sera possible pour se rendre vers Pont-la-Ville et Latrecey, à la découverte des orchidées sauvages (et peut-être le rare Sabot de Vénus).

CHASSE AUX ŒUFS AU PÉRISCOLAIRE

Le 14 avril dernier, une joyeuse effervescence régnait à l'école ! Après le repas de la cantine, le personnel des services périscolaires a réservé une belle surprise aux enfants en organisant une grande chasse aux œufs.
Une fois les plateaux débarrassés, les petits gourmands se sont lancés avec enthousiasme à la recherche des chocolats dissimulés. Cette initiative des agents a permis de clore la pause méridienne sur une note festive et sucrée, pour le plus grand plaisir de tous. Merci à l'équipe pour ce moment de convivialité !

Site web de la Commune : www.mairie-villierslesec52.fr

Mairie de Villiers-le-Sec

FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

2026/1

Paru le 15 avril 2026

Edito

Réélus avec 85 % des suffrages, mon équipe et moi-même avons été profondément touchés par la confiance que vous nous avez accordée. Ce résultat nous honore autant qu'il nous engage, et nous mesurons pleinement la responsabilité que vous nous confiez à nouveau.
Avec plus de 60 % de participation, cette élection a été un beau moment de vie démocratique pour notre commune. Tout au long de la journée, vous avez été nombreux à exprimer votre satisfaction quant au travail accompli, et à voter en toute connaissance de cause. Ces échanges, ces marques de soutien et vos encouragements nous vont droit au cœur.
Je souhaite adresser un merci sincère et chaleureux à toutes celles et tous ceux qui ont pris part à ce scrutin. Votre mobilisation et votre confiance sont précieuses.
Notre engagement reste intact : « Continuons ensemble à s'investir pour Villiers-le-Sec ». Car c'est bien ensemble que nous faisons vivre notre commune. Dans cet esprit, nous serons très heureux de vous accueillir au sein des commissions ouvertes à la population. Chacun peut y trouver sa place, apporter ses idées, et contribuer concrètement à la vie locale.
Les projets avancent et le travail se poursuit : le renforcement de nos voiries vient d'être réalisé, et les travaux de réhabilitation de la façade de la salle des fêtes débuteront prochainement. Autant d'actions qui participent à l'amélioration de notre cadre de vie.
Du fond du cœur, merci pour votre confiance et pour vos encouragements.

Bonne lecture
Bien à vous,
Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

Vote des taux 2026 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.
ONF – Programme d'actions 2026 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de réaliser les travaux sylvicoles d'un montant estimé à 1 350,00 € HT.
Délégation du Conseil Municipal au Maire : Afin d'assurer la fluidité de la gestion quotidienne, le Conseil a renouvelé les délégations de pouvoirs au Maire, l'autorisant à prendre des décisions dans des domaines précis définis par la loi (marchés publics, assurances, actions en justice, etc.) pour toute la durée du mandat.
Nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS : Le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer, en plus du Maire, le nombre à 8 membres.
Bail de Chasse Lot 2 : Le Conseil a décider de renouveler le bail de chasse arrivé à échéance le 28 février 2026 pour la somme de 827,55 € et pour une durée de 9 ans.
Redevance de la Salle des Fêtes au 1er mai 2026 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer les redevances comme suit :

	Extérieurs	Locaux
Forfait 1 jour : de 9h du matin à 9h le lendemain	180,00 €	140,00 €
Forfait 2 jours : du samedi à 9h au lundi à 9h	280,00 €	220,00 €
Forfait 3 jours : du vendredi à 9h au lundi à 9h	380,00 €	300,00 €

Les consommations de chauffage seront facturées 0,25€/kWh. Une caution de 1 000 € sera demandée à la réservation, ainsi qu'une caution « Ménage » de 150 €. L'heure de ménage est fixée à 20 €.
Subventions 2026 aux associations : Le Conseil a décidé à l'unanimité de verser à

- Association Détente et Loisirs : 500 €
- Association Espérance Éclaronnaise : 380 €, pour leur prestation du 8 mai.

Les différentes délégations et désignations des membres de commissions sont à la page suivante.

Vous pourrez vous inscrire en mairie aux commissions suivantes, ***avant le 1er mai 2026****, aux horaires d'ouverture du secrétariat :*

- *Commission des Bâtiments, de la Voirie, du Patrimoine, de l'Urbanisme , de l'Environnement et de l'Agriculture*
- *Commission Bois, Chasse et Pêche,*
- *Commission des Fêtes, Loisirs et Sports*
- *Commission Scolarité*

Informations diverses :
Groupe scolaire : La Commission Scolarité sera prochainement réunie afin d'organiser la relocalisation de toutes les classes à l'école de Villiers-le-Sec.
Cessions de bois de chauffage 2026-2027 : Mme le Maire et M. le 3ème Adjoint informent le Conseil que, suite à leur entretien avec l'agent de l'ONF, Mme MOUSSEAU, un volume de bois important est prévu pour les prochaines sessions. .
Arbres dangereux le long des voies ferrées : Mme le Maire informe le Conseil que la SNCF a envoyé un courrier concernant des arbres jugés dangereux aux abords des voies ferrées. M. VATTANT s'est rendu sur place avec Mme MOUSSEAU : les arbres ne se situent pas sur des parcelles communales. Mme MEUNIER rappelle que tous les arbres dangereux sur les parcelles communales longeant les voies ferrées ont été abattus.
Bois de Villiers-le-Sec : Il a été constaté que les chemins forestiers ont été fortement dégradés.
Panneau sur la VC3 (Route de Brottes) et déplacement de pierre : Le Conseil juge inadmissible qu'un panneau ait été criblé de projections de plomb et qu'un rocher ait été déplacé pour permettre la circulation de véhicules à quatre roues.
Lotissement : Une communication sur les parcelles à vendre a été réalisée sur Facebook et auprès de constructeurs de maisons.
PanneauPocket : Mme le Maire présente les services de PanneauPocket, déjà utilisés par le Syndicat des Eaux Marne Rognon et plusieurs gendarmeries haut-marnaises. Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion à ce service.

Le Conseil municipal

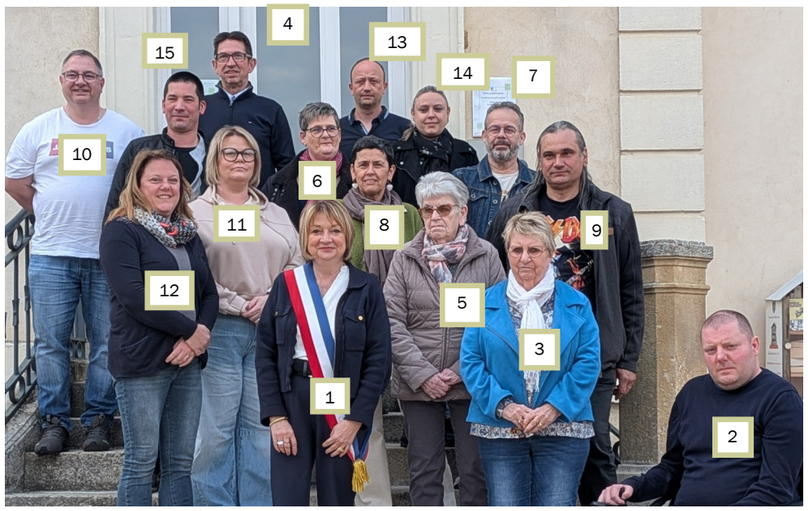

Signification des acronymes

- *BVPUEA : Commission des Bâtiment, de la Voirie, du Patrimoine, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Agriculture. (Commune)*
- *BCP : Commission Bois, Chasse et Pêche (Commune)*
- *CAO : Commission d'Appel d'Offre (Commune)*
- *CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Agglomération de Chaumont)*
- *E&A : Commission Eau et Assainissement (Agglomération de Chaumont)*
- *FLS : Commission Fêtes, Loisirs et Sports (Commune)*
- *SDED : Syndicat Départemental Energie et Déchets de Haute-Marne*

1	Maire Laurence MEUNIER Proviseure de lycée	Membre de droit de l'ensemble des commissions et Présidente du CCAS Représentante : Conseillère Communautaire à l'Agglomération de Chaumont; Déléguée suppléante à la Commission E&A et déléguée titulaire à la CLECT, Déléguée au SDED, Correspondant Incendie et Secours
2	1er Adjoint : Yann GIRARDOT Chef d'entreprise	Délégation du Maire aux Finances et comptabilité communale., à la Délivrance des dossiers d'Urbanisme et des voiries communales et aux Relations avec les entreprises, suivi des interventions et chantiers. Membre des Commissions : CAO, BVPUEA Représentant : Conseiller communautaire suppléant à l'Agglomération de Chaumont; Délégué suppléant à la CLECT et Référent « Habiter mieux »
3	2ème Adjoint : Annie VERSET Retraitée	Délégation du Maire à la gestion de la Salle Polyvalente, dans les domaines des cérémonies et des animations, dans les domaines de l'Embellissement du village et dans les domaines des Affaires Sociales (CCAS) Membre des Commissions : CAO, CCAS,FLS, Scolarité
4	3ème Adjoint : Philippe VATTANT Retraité	Délégation du Maire à la Gestion communale dans les domaines des Bois, de l'Assainissement et de l'entretien des voiries et des bâtiments et aux affaires relatives au fonctionnement du service technique et de son agent. Membre des Commissions : CAO, FLS, BVPUEA, BCP Représentant : Délégué au SDED, Délégué titulaire à la Commission E&A, Délégué à l'association Communes Forestières et Garant ONF
5	Marie-France BAILLET Retraitée	Membre des Commissions : CCAS, FLS
6	Patricia KELLER Préparatrice en pharmacie	Membre des Commissions : CCAS, FLS, Scolarité
7	Jean-Yves PETIT Ouvrier autoroutier	Membre des Commissions : BVPUEA, BCP
8	Donzilia BUCH Secrétaire	Membre des Commissions : FLS, BVPUEA Délégué au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
9	Ludovic PICARD Agriculteur	Membre des Commissions : CAO, BVPUEA, BCP Délégué titulaire à la Commission E&A
10	Sylvain ANDRÉOLI Chargé de collecte	Membre des Commissions : CAO, FLS, BVPUEA, BCP, Scolarité Représentant à la Défense
11	Audrey GIRARDOT SCHUK Cheffe d'entreprise	Membre des Commissions : FLS
12	Anne-Claire VIARD Sage-femme	Membre des Commissions : CCAS, FLS, Scolarité
13	Guillaume GARCIA Menuisier	Membre des Commissions : FLS, BCP Délégué à l'association Communes Forestières et Garant ONF et Délégué suppléant à la Commission E&A
14	Virginie GUILLAUME AESH	Membre des Commissions : FLS, BVPUEA, Scolarité
15	Julien RIBEIRO Artisan Plombier	Membre des Commissions : CAO, BVPUEA

Autres informations

Les missions du CCAS : Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) fournissent aux familles des informations pour les orienter de la meilleure manière possible sur les diverses aides et subventions existantes. Ils aident et soutiennent les plus défavorisés. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il est également force de propositions pour des activités sociales et ludiques.

N'hésitez pas à prendre contact avec les membres du CCAS de Villiers-le-Sec : Mesdames BAILLET Marie-France, FEVRE Marcelle, KELLER Patricia, MEUNIER Laurence, THIEBLEMONT Michèle, VERSET Annie, VIARD Anne-Claire, VIARD Edwige et Monsieur ECOSSE Jacques.

Inscriptions scolaires pour 2026/2027

Elles auront lieu du **mardi 28 avril au mercredi 13 mai 2026** aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du carnet de santé de l'enfant, du jugement ou courrier co-signé des parents, en cas de séparation des parents et d'un courrier en cas de demande de dérogation accompagné des justificatifs.

Nos amis les chiens : rappel des règles de civisme

Pour la sécurité et le confort de tous, la municipalité souhaite rappeler aux propriétaires d'animaux les règles de "bien vivre ensemble" en vigueur sur le territoire communal.

Propreté : respectons nos espaces publics

Les trottoirs ne sont pas des canisites. Il est regrettable de constater que des déjections sont trop souvent laissées dans les lieux fréquentés ou aux abords des habitations.

- Équipements : Pour rappel, des bornes de propreté sont à votre disposition dans différents points de la commune. Merci de les utiliser systématiquement.
- Sanctions : L'abandon de déjections sur la voie publique est passible d'une amende pouvant s'élever à plusieurs centaines d'euros.

Tranquillité : attention aux aboiements

Chaque propriétaire doit prendre les mesures nécessaires pour préserver le repos du voisinage, de jour comme de nuit. Les aboiements excessifs et répétés constituent un trouble anormal du voisinage. Si besoin, l'usage de dispositifs adaptés (type colliers anti-aboiements) peut être préconisé pour remédier à ces nuisances sans nuire à la santé de l'animal.

Sécurité et réglementation

- **Tenue en laisse :** Quel que soit son pedigree, un chien doit être impérativement **tenu en laisse** sur la voie publique et dans les espaces verts.
- **Chiens de catégorie (1ère et 2ème) :** La loi impose des obligations strictes, notamment une **déclaration obligatoire en mairie** pour l'obtention d'un permis de détention, ainsi que le suivi d'une formation spécifique par le propriétaire.

La municipalité compte sur le civisme de chacun pour maintenir un environnement agréable pour tous.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage ou de confection de bois de chauffage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, taille haie, tronçonneuses, raboteuses, scies circulaires…), ne peuvent être utilisés qu'aux horaires prévus ci-dessous :

Semaine :
de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30

Samedi :
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Au printemps, plus que jamais, respectons la nature !

Le printemps est de retour, la nature se réveille. Les oiseaux et les animaux sont en pleine période de reproduction. Que vous soyez promeneur, joggeur ou VTTiste, **ne sortez pas des chemins et sentiers, gardez votre chien en laisse et restez discret…**

Tout ce petit monde à plumes et à poils, qui a besoin de quiétude, vous dit **MERCI !**

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT (Art. 84 du règlement sanitaire départemental) Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre (herbe tondue, feuilles mortes, haies et arbustes coupés, résidus de débroussaillage, épluchures…). Ces déchets doivent être déposés à la déchèterie. À noter qu'il est également interdit de brûler des matériaux divers (pneus, peinture…). Ceux-ci doivent être également déposés en déchèterie. Le brûlage des déchets est passible d'une amende de 450 €.

DEPOTS SAUVAGES : Nous avons encore retrouvé des déchets sauvages dans nos forêts et sur nos chemins !

Des détritus abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3ème classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 € en cas de retard). Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraine une contravention de 5ème classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES : du 1er avril au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Chaumont Brottes	8H30-12H00 13H30-18H00	8H30-12H00 13H30-18H00	8H30-12H00 13H30-18H00		8H30-12H00 13H30-18H00	8H30-12H00 13H30-18H00
Chaumont ZI Huguenotte	8H30-12H00 13H30-18H00		8H30-12H00 13H30-18H00	8H30-12H00 13H30-18H00	8H30-12H00 13H30-18H00	8H30-12H00 13H30-18H00